

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le 28 Mars 2018 à 20H00

Le Conseil Municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué le 22 Mars 2018, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Marc HOURSON, Yasmina ATTAF, Mohamed GRICHI, Laurence LENOIR, Olivier MERIOT, Zineb ZOUAOUI, Richard MERRA, Alexandra D'ALCANTARA, Laurent NOEL, Isabelle MASSARD, Gregory BOULORD, Carole LAFON, Philippe CLOCHETTE, Karine CHALAH-SADOUDI, Jacques BOURGOIN, Françoise KANCEL, Roland MUZEAU, Véronique DESMETTRE-BOREL, Daniel BERDER, Sonia BLANC, Chaouki ABSSI, Maria-Blanca FERNANDEZ, Zine BOUKRICHE, Sylvie MOREL, Délia TOUMI, Fidèle MASSALA-BIMI, Nadia MOUADDINE, Eloi SIMON, Medhi TADJOURI, Jacques BRIFFAUT, Roger DUGUE, Abdelnasser LAJILI, Ahcen MEHARGA, Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Alain CHEIKH (à compter de 21H40), Brice NKONDA.

ETAIENT REPRESENTES

Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Morgane COMELLEC BADSI représentée par Laurence LENOIR, Sofia MANSERI représentée par Grégory BOULORD, Claire FIQUET représentée par Abdelnasser LAJILI, Jean DENAT représenté par Jacqueline MARICHEZ-CLERO.

La séance ayant été déclarée ouverte, Eloi SIMON, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

SOMMAIRE

I) – APPROBATION DU PROCES VERBAL

II) - POINTS D'INFORMATION

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

IV) - VOEUX

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

I) - APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 7 Février 2018.

Approuve le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Février 2018.

II) - POINTS D'INFORMATION

- * Programme du Centre Social et Culturel des Agnettes
- * Plan d'actions en faveur des mathématiques pour l'année 2018

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

**Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique,
Communication, Relations Publiques, Restauration**

Vote du taux des trois taxes directes locales pour l'équilibre du budget 2018

Il convient de fixer les impositions directes et les taux pour 2018 des trois taxes directes permettant de répartir la charge fiscale entre les différentes catégories de contribuables.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Publication de la liste des Marchés publics conclus durant l'année 2017 en application de l'article 141 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics.

En vertu des dispositions de l'article 141 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics et conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 21 juillet 2011 relatif au recensement économique de l'Achat public, il convient de prendre acte et de publier la liste des Marchés publics conclus par la Ville de Gennevilliers durant l'année 2017.

Vote : Prend acte

Approbation de la convention de mise à disposition de 7 fonctionnaires territoriaux entre la Ville de Gennevilliers et l'association Office Communal pour l'Animation Gennevilloise et l'Initiative des Retraités (Office Communal AGIR).

Une collectivité territoriale peut mettre à disposition un fonctionnaire auprès d'un organisme contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs, pour l'exercice des seules missions de service public confiées à cet organisme. Considérant la présentation à la présente séance du Conseil Municipal de la convention d'objectifs passée entre la Ville et l'Office Communal AGIR, il y a lieu d'adopter une convention fixant les conditions de la mise à disposition de 7 agents communaux auprès de l'association tel que prévu au IV -2° de la convention d'objectifs. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention fixant les conditions de ces mises à disposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 (Philippe CLOCHETTE, Maria-Blanca FERNANDEZ, Véronique DESMETTRE-BOREL)

Mise à jour du tableau des effectifs des médecins, chirurgiens-dentistes et psychologues de la Direction municipale de la santé et de la prévention.

Les emplois de médecins, chirurgiens-dentistes, psychologues et auxiliaires médicaux de la Direction municipale de la santé et de la prévention subissent des modifications liées à l'évolution de l'offre de soin aux arrivées et aux départs, toujours en lien avec les besoins des patients, qui nécessitent des mises à jour périodiques du tableau des effectifs.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Mise à jour du tableau des effectifs des professeurs et assistants d'enseignements artistiques de la Direction de la Culture

Il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs des professeurs et assistants d'enseignements artistiques de la Direction de la Culture.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Approbation de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la Ville de Gennevilliers et la Mission locale

Une collectivité territoriale peut mettre à disposition un fonctionnaire auprès d'un organisme contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs, pour l'exercice des seules missions de service public confiées à cet organisme. L'association Mission Locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes a pour objet de faire fonctionner une Mission Locale d'accueil, d'information et d'orientation pour les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés et ne sont pas encore insérés dans le monde du travail. Considérant que les missions de la Mission Locale s'inscrivent pleinement dans les orientations politiques de la Ville de Gennevilliers en termes d'insertion professionnelle des jeunes, il apparaît opportun de mettre à disposition un agent de la Ville de Gennevilliers, attaché principal titulaire pour y exercer, à hauteur de 50% de son temps de travail, les fonctions de Directeur, à compter du 1er mai 2018 pour une durée de trois ans renouvelables. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention fixant les conditions de cette mise à disposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 35 ; Abs. : 2 (Ahcen MEHARGA, Brice NKONDA); NPPV : 5 (Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Sonia BLANC, Alexandra D'ALCANTARA, Claire FIQUET)

Création d'un nouveau conseil de quartier République, désignation des élus membres du bureau de ce conseil de quartier et désignation d'un membre supplémentaire au bureau du conseil de quartier des Agnettes.

Par délibération F6 du 9 avril 2014, le conseil municipal avait désigné les élus membres des bureaux des conseils de quartier. Par une autre délibération F4 du 27 septembre 2017, le conseil municipal avait modifié la composition du bureau du conseil de quartier des Grésillons. Par la présente délibération, il s'agit de prendre en compte l'évolution des quartiers et ainsi de créer un nouveau conseil de quartier République. Il s'agit donc de désigner de nouveaux élus membres du bureau de ce conseil de quartier et de désigner un membre supplémentaire pour le bureau du conseil de quartier des Agnettes.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Enseignement, Education, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs entre la Ville et l'Office Municipal des Loisirs

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs avec l'Office Municipal des Loisirs.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39; NPPV : 3 (Olivier MERIOT, Medhi TADJOURI, Karine CHALAH-SADOUDI)

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'Office de Tourisme Syndicat d'Initiative (O.T.S.I.)

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'Office de Tourisme Syndicat d'Initiatives (O.T.S.I.).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 (Marc HOURSON, Sonia BLANC, Morgane COMELLEC-BADSI)

Attribution de subventions aux associations dans le cadre du contrat de développement Département - Ville, pour la mise en place d'actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires pour l'année 2018.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer les subventions aux associations portant des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre de l'enveloppe financière déléguée à la ville par le département.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 28 ; NPPV : 14 (Mesdames Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC, Yasmina ATTAF, Maria-Blanca FERNANDEZ, Alexandra D'ALCANTARA, Claire FIQUET, Morgane COMELLEC-BADSI, Sofia MANSERI et Messieurs Jacques BRIFFAULT, Jacques BOURGOIN, Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Fidèle MASSALA-BIMI et Medhi TADJOURI)

Attribution des subventions aux associations au titre de la programmation 2018 du contrat de ville.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer des subventions aux associations qui portent des actions dans le cadre du contrat de ville au titre de l'année 2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 26 ; NPPV : 16 (Mesdames Maria-Blanca FERNANDEZ, Yasmina ATTAF, Morgane COMELLEC-BADSI, Sofia MANSERI, Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC, Alexandra D'ALCANTARA, Claire FIQUET et Messieurs Jacques BOURGOIN, Medhi TADJOURI, Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Gregory BOULORD, Brice NKONDA, Jacques BRIFFAULT, Fidèle MASSALA BIM)

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Chorale Amitié

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association Chorale Amitié pour soutenir leur activité culturelle à Gennevilliers.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie Phénix

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de fonctionnement de 1 536€ à l'association Compagnie Phénix pour soutenir son action de pratique artistique à Gennevilliers.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Croix Rouge Française

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'association Croix Rouge Française pour soutenir ses activités caritatives menées en direction des gennevillois-es les plus fragiles.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour la mise en place d'actions en matière de prévention de la délinquance.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2018 au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Femmes Relais de Gennevilliers

La ville de Gennevilliers apporte son soutien financier à l'association " Femmes Relais" en lui allouant plusieurs subventions pour mener ses actions auprès des habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement, d'une subvention contrat de ville et d'une subvention dans le cadre du contrat de développement signé avec le Département. Conformément à l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux subventions dont le montant annuel cumulé dépasse les 23 000 €, il est nécessaire de signer une convention entre la ville et l'association.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Basket Club

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs validée par le Conseil Municipal du 20 décembre 2017 entre l'association Gennevilliers Basket Club et la ville de Gennevilliers, relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et de contrats de projets.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association «Association Culturelle et Sociale ARCCAG»

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Association Culturelle et Sociale ARCCAG, stipulant le montant de la subvention reversée pour 2018 dans le cadre du contrat de développement Département -Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 (Jacques BOURGOIN, Maria-Blanca FERNANDEZ, Yasmina ATTAF)

Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Vivre au Luth

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Vivre au Luth, stipulant le montant de la subvention reversée pour 2018 dans le cadre du contrat de développement Département -Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 (Jacques BRIFFAULT, Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC)

Autorisation de signature de l'avenant n°7 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Le Tamanoir

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Le Tamanoir, stipulant le montant de la subvention reversée pour 2018 dans le cadre du contrat de développement Département -Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37 ; NPPV : 5 (Yasmina ATTAF, Morgane COMELLE BADSI, Sofia MANSERI, Medhi TADJOURI, Delia TOUMI)

Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Mission Locale

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Mission Locale, stipulant le montant de la subvention reversée pour 2018 dans le cadre du contrat de développement Département -Ville, volet politique de la ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37; NPPV : 5 (Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Sonia BLANC, Alexandra D'ALCANTARA, Claire FIQUET)

Attribution d'une subvention à la Fondation Droit à la ville et Dignité - Annule et remplace la délibération E20 du 20 décembre 2017 relative à l'attribution d'une subvention à la fondation FACE

Il s'agit d'attribuer une subvention à la Fondation Droit à la ville et Dignité qui réalisera la recherche action quant au concept de dignité dans les politiques publiques locales et non pas à la Fondation FACE comme indiqué dans la délibération du 20 décembre 2017.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Atelier d'Architecture Autogérée » dénommée « AAA » et attribution d'une subvention de fonctionnement.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'association AAA et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 9 100 € pour soutenir l'association quant à la mise en œuvre de projets et d'actions au sein de la structure Agrocité.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Ajustement des périmètres scolaires - Annule et remplace la délibération E23 du 07 février 2018

Il convient de procéder à des ajustements de la carte scolaire pour assurer la cohérence des périmètres maternels et élémentaires, tenant compte des évolutions de la démographie scolaire. La présente délibération corrige des erreurs matérielles, sur quelques rues, de la précédente délibération relative aux secteurs scolaires, soumise au Conseil municipal le 7 février 2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Charly Pétanque - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour financer le déplacement d'une équipe élite en finale de la Coupe de France le 17 et 18 février 2018 à Bourbon (71).

Une équipe "élite" de pétanque de l'association " Charly Pétanque" a participé à la Coupe de France. L'équipe s'est déplacée le 17 et 18 février 2018 à Bourbon pour participer au 16ème et 8ème de finale de la Coupe de France de Pétanque. Il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € afin de participer au financement des frais liés à ce déplacement.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association CSMG Omnisports suite au versement d'une subvention exceptionnelle à la section football (foot vacances)

La convention d'objectifs initiale entre la ville et le CSMG prévoyait le versement d'une subvention de 488 709 € pour l'association CSMG Omnisports complétée par un avenant au titre du Contrat de Développement Département Ville d'un montant de 15 000 €. Dans le cadre du développement du sport sur la Ville, l'association CSMG Omnisports a proposé des animations foot vacances sur les congés de février 2018. Pour supporter financièrement cette activité, la ville propose le versement d'une subvention d'un montant de 1 620 €. Il s'agit d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs en rajoutant la somme relative à l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; NPPV : 2 (Isabelle MASSARD, Mohamed GRICHI)

Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association CSMG Omnisports suite au versement d'une subvention exceptionnelle (section Karatenergy)

La convention d'objectifs initiale entre la ville et le CSMG prévoyait le versement d'une subvention de 488 709 € pour l'association CSMG Omnisports complétée par un avenant au titre du Contrat de Développement Département Ville d'un montant de 15 000 €. Dans le cadre du développement du sport sur la Ville, l'association CSMG Karatenergy s'est déplacée à Marseille les 19 et 20 janvier 2018 dans le cadre du championnat de France Minimes. Il s'agit d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs afin de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 475 € pour aider la section dans les frais engagés au titre de ce déplacement.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; NPPV : 2 (Isabelle MASSARD, Mohamed GRICHI)

Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Genevilloise Jump Rope

L'association Genevilloise Jump Rope propose depuis la rentrée une nouvelle activité double Dutch pour les jeunes. Au regard du succès de cette pratique, l'association souhaite l'expérimenter auprès des jeunes et notamment des jeunes filles. Pour aider l'association au lancement de cette nouvelle activité, il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € afin de les aider à l'acquisition de matériel et l'accompagnement humain de cette activité.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Demande d'autorisation de versement de prix aux auteurs et/ou illustrateurs lauréats des prix littéraires des enfants et des parents en 2018.

Considérant la décision de la Ville, suite aux Assises de la réussite scolaire, d'organiser chaque année depuis 2009, un Prix littéraire des enfants et parents dans le cadre d'un partenariat entre les Médiathèques et l'Education Nationale, un vote aura lieu en 2018 dans les écoles pour désigner les livres lauréats à récompenser dans chacune des catégories suivi en mai de la remise des prix suivants : prix littéraire des enfants - sélection des CM 1 ; prix littéraire des enfants -sélection des CM 2 ; prix littéraire des parents - sélection des CM 1 ; prix littéraire des parents - sélection des CM 2 ; prix littéraire des élus - sélection des CM 1 ; prix littéraire des élus - sélection des CM 2 ; prix littéraire des enseignants - sélection des CM 1 ; prix littéraire des enseignants - sélection des CM 2.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Demande de subvention auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'Ecole municipale des beaux arts /galerie Edouard Manet

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour l'attribution d'une subvention à l'Ecole Municipale des Beaux-Arts lui permettant de développer ses actions d'école et de galerie d'art.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'Ecole Municipale des beaux-arts/galerie Edouard Manet

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour permettre à l'école municipale des beaux-arts / galerie Edouard Manet de développer ses actions d'école et de galerie d'art.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Demande de subvention auprès de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France) pour l'Ecole Municipale des beaux arts / galerie Edouard Manet

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France) afin de permettre à l'école municipale des beaux-arts/galerie Edouard Manet de développer son action de promotion et de diffusion de la création artistique contemporaine.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine pour l'opération "Collège au Cinéma" saison 2017/2018

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le département des Hauts-de-Seine pour l'opération "Collège au Cinéma" sachant que cette opération vise à offrir un accès au patrimoine cinématographique au plus grand nombre de collégiens.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine et le Cinéma Le REX de Chatenay-Malabry pour l'opération "Ecole et Cinéma" saison 2017/2018

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine et le Cinéma Le REX de Chatenay-Malabry pour l'opération "Ecole et Cinéma" sachant que cette opération vise à offrir un accès au patrimoine cinématographique au plus grand nombre d'élèves.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Demande de subvention auprès du Centre National du Livre - Partir en livre 2017

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Centre national du livre pour l'organisation des bibliothèques de rue et d'animations d'été pour un montant aussi élevé que possible et à signer tout document se rapportant à cette demande.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association le Club du Luth - année 2018

Pour la troisième année, la ville de Gennevilliers établit, dans le cadre de la subvention accordée à l'association le Club du Luth, une convention d'objectifs. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Affectation d'une subvention de 2 850 € à l'Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF) pour l'accueil d'une délégation palestinienne, en partenariat avec des collectivités locales

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à affecter une subvention de 2 850 € à l'Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF) dans le cadre d'une participation aux frais de transport et à l'accueil d'une délégation palestinienne, invitée pour témoigner de la situation géo-politique dans les territoires palestiniens.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution d'une subvention à la Banque Alimentaire de Paris et Ile-de-France

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à la Banque Alimentaire de Paris et Ile-de-France pour soutenir leurs actions menées en faveur des plus démunis.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Eveil et Sens

Il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Eveil et Sens d'un montant de 1 500 € pour la réalisation du festival grandir et vivre autrement, organisé par cette association en avril et mai 2018.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41 ; NPPV : 1 (Sylvie MOREL)

**Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncière, Logement et Population,
Développement Economique, Environnement, Développement Durable, Circulation,
Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.**

Demande de versement d'une prime aux candidats admis au marché public global de performance pour l'extension et réhabilitation du groupe scolaire Gustave Caillebotte

Dans le cadre de sa politique de rénovation des établissements scolaires et de son plan pluriannuel d'investissement, la ville s'est engagée pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Gustave Caillebotte. Pour cela, il a lieu de lancer un marché global de performance selon une procédure adaptée. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à verser une prime aux trois candidats admis à participer.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation/extension du Centre Social et Culturel des Agnettes - Versement des indemnités et composition du jury - Autorisation de signature par le Maire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier des Agnettes, la Ville souhaite rassembler au sein d'un nouvel équipement, le Centre Social et Culturel des Agnettes, différentes entités de la vie culturelle et sociale de ce quartier. Afin de sélectionner un maître d'œuvre chargé de la conception de ce projet, il sera procédé au lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse + pour lequel il convient de constituer un jury chargé d'émettre un avis motivé quant à la sélection des candidats et aux prestations reçues. Ce jury sera composé conformément aux dispositions de l'article 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est demandé au Maire d'autoriser le versement d'une prime à chaque candidat admis à concourir d'un montant de 17 000 € H.T. et d'autoriser le versement d'une indemnité à chacun des cinq membres du jury ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats d'un montant de 200 € T.T.C.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Groupe Scolaire Joliot-Curie - Versement des indemnités et composition du jury - Autorisation de signature par le Maire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier des Agnettes, la Ville souhaite procéder à la restructuration du Groupe Scolaire Joliot-Curie. Afin de sélectionner un maître d'œuvre chargé de la conception de ce projet, il sera procédé au lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse + pour lequel il convient de constituer un jury chargé d'émettre un avis motivé quant à la sélection des candidats et aux prestations reçues. Ce jury sera composé conformément aux dispositions de l'article 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est demandé au Maire d'autoriser le versement d'une prime à chaque candidat admis à concourir d'un montant de 78 000 € H.T. et d'autoriser le versement d'une indemnité à chacun des cinq membres du jury ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats d'un montant de 200 € T.T.C.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Immobilière 3F – Réhabilitation de 335 logements – Cité Rouge : rue Henri Barbusse, rue Louis Castel, avenue Gabriel Péri – Garantie de trois prêts pour un montant total de 3 735 000 €.

Il s'agit de garantir un emprunt d'un montant total de 3 735 000 € contracté par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réhabilitation de 335 logements situés rue Henri Barbusse, rue Louis Castel, avenue Gabriel Péri. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la ville pourra réserver des logements.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de récompenser chacun des lauréats du concours entreprendre à Gennevilliers en 2017 selon le résultat des délibérations du jury constitué à ces fins.

Il s'agit de récompenser les trois premiers lauréats du concours Entreprendre à Gennevilliers avec des dotations de 500 €, 1 000 € et 1 500 €. Ce concours a pour objectif de valoriser les postulants à la création d'entreprises gennevilloises et mieux faire connaître la thématique de la création d'entreprise auprès des institutions et des habitants.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Adhésion de la Ville de Gennevilliers à l'Association Alliance Villes Emploi sur le volet spécifique Clause d'insertion pour la promotion de l'emploi et de l'insertion

Afin de pouvoir bénéficier du logiciel spécialisé CLAUSE permettant une meilleure gestion et analyse des opérations liées à l'insertion par le dispositif des clauses d'insertion, la Ville de Gennevilliers est tenue d'adhérer à l'Alliance Villes Emploi qui est propriétaire des droits.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Autorisation de signature de la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville de Gennevilliers et l'association Régie de Quartier du Luth

La convention triennale précédente entre la Ville de Gennevilliers et la Régie de Quartier du Luth ayant été pleinement satisfaisante, il convient d'établir une nouvelle convention d'objectifs pour les années 2018, 2019 et 2020. Ceci afin de permettre à l'association Régie de Quartier du Luth de toucher les subventions qui lui sont destinées et lui permettre d'agir en direction des publics en difficulté repérés dans les structures d'accueil et recruter en contrat d'insertion les personnes dont le profil et le projet sont en adéquation avec le projet social de l'association.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38; NPPV : 5 (Jacques BRIFFAULT, Fidèle MASSALA-BIMI, Laurent NOEL, Sonia BLANC, Zineb ZOUAOUI)

Autorisation de signature de la convention de partenariat entre la ville de Gennevilliers et la CCI Paris Ile-de-France visant à la mise en œuvre du programme PLATO « Jeunes Entreprises''

La ville de Gennevilliers souhaite accompagner le développement des TPE et PME implantées sur son territoire. A ce titre, elle participe activement au développement du programme PLATO aux côtés des communes de la Boucle Nord de Seine, en s'appuyant sur les compétences de la CCI Hauts de Seine. La présente délibération vise à autoriser le maire à signer une convention de partenariat avec la CCI Paris Ile de France.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Autorisation de signature de la convention entre la ville de Gennevilliers et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'accompagnement de la ville dans la réalisation d'un site d'artisanat d'art au 36-38 rue Jean Jaurès

La ville de Gennevilliers souhaite réhabiliter les anciennes écuries de Richelieu, situées au 36-38 rue Jean Jaurès afin de réaliser un hôtel d'artisanat d'art. Afin de mener à bien ce projet, la Ville souhaite être accompagnée par la Chambre de métiers des Hauts-de-Seine pour la réalisation d'une étude d'opportunité, actualisant l'étude réalisée en 2010 afin d'accompagner le projet architectural, la promotion et la commercialisation du site. La présente délibération vise à autoriser le maire à signer une convention avec la Chambre de Métiers et de l'artisanat des Hauts de Seine avec une contrepartie financière d'un montant de 10 000 € (dix mille euros).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées U n°21 et U n°109 sises 12 rue Villebois Mareuil

Dans le cadre du projet de cession du pavillon situé 12 rue Villebois Mareuil, il convient au préalable de constater sa désaffectation et de déclasser du domaine public communal les parcelles U n°21 et U n°109 afin de les incorporer dans le domaine privé communal. Les parcelles ont en effet été acquises dans le cadre d'un élargissement de la voirie qui a été abandonné mais qui a eu comme conséquence de les incorporer dans le domaine public communal.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Quartier des Grésillons : Annulation de l'état descriptif de division contenant règlement de copropriété des biens sis à Gennevilliers, 14 rue Sainte-Marie - Cession par la Ville à la société coopérative HLM Boucle de Seine.

Dans le cadre du projet de cession au profit de la société coopérative HLM Boucle de la Seine, des biens sis, 14 rue Sainte Marie à Gennevilliers, il est nécessaire d'annuler la copropriété qui n'a plus de raison d'être car la ville est l'unique propriétaire.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Quartier du village - Annule et remplace la délibération n°U9 du 29 mars 2017 - Cession par la Ville aux époux VERDURE d'un bien sis à Gennevilliers 12 rue Villebois Mareuil, cadastré section U n°21 et 109, d'une superficie cadastrale de 321 m² environ

Les parcelles cadastrées section U n°21 et 109 ont été acquises par la Ville, mais n'ont jamais pu être intégrées à un projet d'aménagement. Le principe de la cession desdits biens a été approuvé le 29 mars 2017, alors qu'ils auraient dû être déclassés au préalable. Il convient donc de rectifier cette erreur en annulant la délibération initiale.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

Quartier Fossé de l'aumône - cession par la Ville aux consorts Hassanine – Talouka, du bien sis à Gennevilliers, 5 rue George Sand, parcelle cadastrée section Z n°128, d'une superficie cadastrale de 64 m² environ

La Ville détient dans son patrimoine privé un terrain à usage d'espaces verts sis à Gennevilliers 5 rue George Sand, cadastrée section Z n°128, d'une superficie cadastrale de 64 m² environ. Les consorts Hassanine – Talouka ont proposé d'acquérir ce bien. Il a été convenu de leur céder ledit bien moyennant le prix de 12 000 € (douze mille euros) conformément à l'avis de France Domaine.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 43

IV) - VOEUX

Vœu - Plan social chez Carrefour : la ville de Gennevilliers solidaire des salariés en lutte

Même si le magasin de Gennevilliers n'est pas concerné par la fermeture, la ville est solidaire des salariés en lutte et de leurs organisations syndicales qui s'opposent à la fermeture dans cet hyper de rayons entiers (textile, bazar, électro-ménager) qui entraînera des suppressions de postes, à l'annonce par Monsieur Alexandre BOMPARD, PDG de l'entreprise, de la suppression de 5 000 emplois sans plus de précision et à toutes les menaces de fermeture de magasins. La Ville souhaite le maintien de tous les emplois.

Vote : Adopté à l'unanimité ; Pour : 43

Vœu - Hausse de la CSG : une mesure inique aussi pour les retraités

Le Conseil Municipal de Gennevilliers s'oppose aux choix du gouvernement et souhaite que l'on revienne sur cette réforme inique qui aggravera la chute du niveau de vie des plus âgés et réponde enfin aux immenses besoins de protection sociale – santé, retraites, famille, soins aux personnes âgées.

Vote : Adopté à l'unanimité ; Pour : 43

Vœu - Contre les expulsions locatives pour raisons économiques des familles de bonne foi

Le Conseil Municipal, demande qu'un moratoire pour toutes les expulsions de familles de bonne foi, victimes de dettes locatives liées aux conséquences de la crise, soit prononcé par le Gouvernement.

Ce moratoire permettrait d'engager avec les associations, les bailleurs et les élus locaux la construction d'un nouveau dispositif sécurisant le droit au logement et les parcours de vie pour tous.

Dans l'attente de ce moratoire mandate Monsieur le Maire pour :

- prendre un arrêté exigeant que soit fourni au Maire la justification que le relogement dans un logement décent de la personne expulsée et de sa famille soit assuré lors de toute expulsion locative pour des raisons économiques de ménages de bonne foi.
- continuer de renforcer les moyens de prévention et de détection la plus en amont possible des situations d'endettement en particulier en saisissant l'EDAS afin que tous les recours préventifs soient mis en œuvre (recours au FSL, proposition de mutation de logement, etc.).
- demander à l'Etat de continuer de réunir les acteurs concernés dans le cadre des commissions de prévention des expulsions au moins deux fois par an pour que la majorité des dossiers soit examinée en concertation avec tous les acteurs afin de trouver la solution la plus adaptée aux dossiers présentés.

Vote : Adopté à l'unanimité ; Pour : 41; Abs. : 2 (Ahcen MEHARGA, Brice NKONDA)

IV) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions du Maire prises conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 28 Mars 2018 à 22H13.

Patrice LECLERC
Maire

Diffusion : Service intérieur (pour affichage)